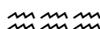


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **14 novembre 2018**  
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Eliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, Véronique WETTLY-BANNWARTH et Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absents excusés :

Mme Martine ALAFACI, qui a donné procuration à Mme Hélène ZOUINKA

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Date de convocation :

9 novembre 2018

- - -

En ouverture de séance, après les mots d'accueil et les salutations d'usage, M. le Maire dresse un bilan très positif de la commémoration du Centenaire de l'Armistice, le 11 novembre dernier, célébrée conjointement avec des représentants du Conseil municipal et des forces vives de la commune voisine de VOEGTLINSHOFFEN, et en présence notamment du député M. Jacques CATTIN.

Beaucoup de participants ont du reste fait part de leur satisfaction à l'issue de cette très belle cérémonie.

Le ginkgo, arbre de la Paix, symbole de ce centenaire, présenté en cette occasion, devrait prochainement être planté au Parc du Millénaire, signale M. le Maire.

Il fait également état d'appréciations positives quant au discours qu'il a prononcé, qui évoquait les spécificités de l'histoire allemande de l'Alsace, et qui apportait en effet d'éclairants rappels historiques, souligne Mme Michèle SCHNEIDER.

Puis il entame également l'examen de l'ordre du jour de la séance, en demandant aux élus qu'ils veuillent bien excuser la non-transmission, préalablement à la séance, du document préparatoire, contrairement à l'accoutumée, du fait de fortes sollicitations en cette période chargée.

### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

### **POINT 2 : Marché de Noël 2018 - dispositif de sécurité et réglementations temporaires**

Le Conseil municipal,

Considérant la tenue du marché de Noël au centre-ville, du 30/11/2018 au 23/12/2018 et du 27/12/2018 au 30/12/2018 ;

Vu les plans prévisionnels des dispositions particulières envisagées en matière de sécurité, de circulation et de stationnement durant cette période ;

Entendu l'exposé à ce propos de M. André MERCIER, président de la commission communale "parking, circulation et stationnement" :

- Précisant que les mesures proposées sont la réitération, dans leur très grande majorité, des dispositions déjà mises en œuvre l'an passé. Quelques ajustements, limités, ont pu toutefois être opérés, en particulier en semaine, où la fréquentation moindre qu'en week-end permet de minimiser les désagréments pour les résidents et professionnels du centre ;
- Expliquant que certains autres souhaits de davantage de souplesse, débattus notamment lors d'une récente réunion de la commission qu'il préside, tel qu'un report d'une partie des flux de circulation dans les rues Allmend, n'ont en revanche pu être

retenues en définitive, au motif qu'elles auraient créé des brèches trop importantes dans le dispositif de sécurité mis en place ;

- Confirmant le maintien de la protection de la Grand'rue, les week-ends, à partir du vendredi 14h00, par des plots de béton positionnés à ses deux extrémités dans la vieille-ville, désormais exigée par les autorités ;
- Détaillant les modalités de trois accès secondaires toutefois préservés au centre-ville, qui seront dûment signalisés, pour la desserte des commerçants et viticulteurs, par la Porte des Chevaliers, la rue de l'Hôpital et la cour Unterlinden. Une mise en garde est toutefois adressée aux professionnels concernés, invités à ne pas en faire un usage extensif, déraisonnable ou détourné, qui serait sévèrement sanctionné et qui serait de nature, le cas échéant, à mettre en péril jusqu'à la tenue du marché de Noël dans son ensemble ;
- Rappelant que les exposants seront tous stationnés sur des emplacements en périphérie, de manière à réserver aux résidents les rares places de parking restant disponibles dans la vieille-ville ;
- Evoquant enfin la présence renouvelée des bénévoles mobilisés par les organisateurs, ainsi que d'agents de sécurité, et les missions qui leur seront confiées ;

Entendu le débat suscité par ces mesures envisagées, au cours duquel :

- Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH s'enquiert de la communication prévue pour diffuser ces mesures auprès de la population. M. le Maire lui assure qu'elles seront publiées quelques jours au préalable aux riverains, par portage, et reprises sur les principaux autres canaux habituels de communication municipale. M. MERCIER fait observer que la commission communale estime qu'il revient, d'une manière générale, aux organisateurs de manifestations, et donc en l'occurrence à l'association des partenaires économiques, d'y veiller en premier lieu ;
- Mme Rozenn RAMETTE, bien que compréhensive quant à la nécessité de ces mesures, relève que les habitants du centre-ville n'auront que quelques places à se répartir, autour de l'église, qui devront qui plus est être partagées avec les clients de viticulteurs ou des commerces. M. Christian BEYER, à ce propos, fait part de ses constations, selon lesquelles beaucoup de clients de la viticulture locale ont intégré le fait qu'il valait mieux éviter tout enlèvement durant cette période d'encombrements. M. le Maire assure néanmoins qu'il donnera des consignes d'un minimum de souplesse aux agents de la police municipale, de manière à ce que ces usagers ne soient verbalisés que dans le cas d'excès manifestes ;
- Mme Régine SORG s'interroge devant la multitude de barrières devant être positionnées, en citant plusieurs lui apparaissant faiblement indispensables, ce que réfute toutefois M. MERCIER. Elle poursuit en suggérant que soit revu, les prochaines années, l'emplacement du marché de Noël se tenant pour l'heure sur le parc de stationnement de la rue Mgr Stumpf, en le déplaçant, par exemple, côté nord de la Place de l'église, au voisinage de la pièta. Une telle éventualité aurait l'avantage, explique-t-elle, de permettre de conserver les emplacements de stationnement de la rue Mgr Stumpf, au moins en semaine, plus commodes et centraux que ceux situés près de l'église, et qui seraient dès lors à condamner dans ce cas de figure ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE de ces dispositions spécifiques projetées de manière temporaire, s'agissant de la circulation et du stationnement au centre-ville, pour permettre la tenue dans de bonnes conditions de sécurité du marché de Noël

### **POINT 3 : Dégâts de gibier autre que le sanglier – désignation d'un estimateur**

Le Conseil municipal,

Vu l'article R. 429-8 du Code de l'Environnement ;

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période 2015-2024, et notamment son article 28 ;

Vu la lettre de la Direction Départementale des Territoires du 10 septembre 2018, relative à la mise en place d'un nouveau protocole convenu entre la Fédération départementale des Chasseurs, la Chambre d'Agriculture et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, pour l'estimation de dégâts de gibier ;

Vu la liste des estimateurs formés, annexée au courrier susvisé ;

Entendu l'exposé de M. Marc NOEHRINGER, qui signale qu'il est souhaitable de désigner une personne formée à l'estimation ce type de dégâts (chevreuil, cerf...), à même de résoudre les difficultés de cette nature qui viendraient à éventuellement être signalées ;

Vu l'accord de l'intéressé, ainsi que des locataires de chasse concernés ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ ÉMET un avis FAVORABLE à la désignation de M. Christian LAMBERGER, domicilié 6 Chemin du Buchteren, 68140 SOULTZEREN, en qualité d'estimateur pour dégâts de gibier autre que le sanglier sur la commune d'EGUISHEIM, pour la durée résiduelle des baux de chasse en cours, dont la désignation formelle relève toutefois d'un arrêté municipal à intervenir.

### **POINT 4 : Subvention pour rénovation de maison ancienne**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission communale de l'Urbanisme ;

Après délibération,

À l'unanimité, hors la présence de Mme Marie-Pascale STOESSLE, qui quitte la salle durant l'examen de ce point de l'ordre du jour ;

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant des travaux à retenir</i>	<i>Subvention proposée (5 %)</i>
M. STOEESLE Jean-Luc	5 Place de l'Eglise	Remplacement de fenêtres en façades Nord et Est)	11 441,72 € TTC	572,09 €

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre le mandat de paiement correspondants.

### **POINT 5 : Compte-rendu des travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales**

*Commission Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme, voirie urbaine*

M. Denis KUSTER, son président, tient l'assemblée informée de l'avancement du chantier de réaménagement et d'extension du parking la mairie, dont il assure le suivi.

Rassurant, il confirme l'ouverture, à compter du 30 novembre prochain, sans faute, de la totalité du parking et de l'ensemble des emplacements qu'il offrira, y compris ceux des camping-cars, soit à temps pour l'ouverture du marché de Noël et la très forte fréquentation attendue, habituelle dans la cité chaque fin d'année.

Les appareils de monétique et de gestion des accès doivent également être opérationnels dès cette date. Par précaution, les anciens horodateurs ne seront cependant retirés qu'une fois tous les tests de fonctionnement des nouveaux automates déclarés satisfaisants.

Le planning d'exécution est donc pour l'heure respecté, souligne-t-il. Il communique aux élus les principales prochaines étapes du chantier :

- pose des dernières bordures restant à implanter, notamment s'agissant de la tranche conditionnelle (cour arrière de la mairie) ;
- mise en œuvre des surfaces en béton désactivé des cheminements piétons ;
- coulage des massifs en béton pour les bornes de paiement et les armoires techniques ;
- démolition des anciens sanitaires (déjà en cours) ;
- élévation des murs en pierre sèche, pour lesquels une semaine complète sera nécessaire, ainsi que des murs en L longeant la rampe pour les personnes à mobilité réduite ;
- poursuite du creusement des fosses à arbres (environ 40 ayant déjà été réalisés) ;
- pose des clôtures sur le périmètre du site ;
- enfin, la dernière semaine (semaine 48) sera consacrée exclusivement à la mise en œuvre des enrobés, ainsi qu'au marquage au sol.

M. KUSTER informe également l'assemblée qu'en raison de la sérieuse sécheresse sévissant actuellement, le parti a été pris, sur suggestion du fournisseur GISSINGER et du co-traitant ID VERDE, de remettre à janvier ou février 2019 les plantations prévues, les conditions d'humidité devraient normalement être meilleures à cette période.

De ce fait, le traçage au sol définitif sera également quelque peu décalé, afin d'éviter les salissures à attendre lors des opérations de plantation. À la mise en service de l'ouvrage, seul un traçage provisoire, réduit à l'essentiel, sera ainsi en place.

M. KUSTER fait également état d'une petite vicissitude rencontrée, ayant trait à l'indisponibilité temporaire des luminaires doubles, en raison d'une défaillance d'un fournisseur. Des crosses provisoires seront de ce fait mises en place durant quelques semaines, avant qu'il ne puisse y être remédié.

M. Léonard GUTLEBEN s'enquiert, pour sa part, des dispositions prévues pour la gestion des appels en interphonie ou pour les dépannages lors de problèmes d'accès, qui seront à déterminer à brève échéance, M. KUSTER en convient.

M. Christian BEYER se déclare pour sa part surpris par la profondeur de certains cheminements piétonniers. En réponse, M. KUSTER précise qu'ils sont en tous points conformes aux règles régissant l'accès aux personnes à mobilité réduite. À ses yeux, ces variations de niveau contribuent à donner du caractère au parking, et évitent notamment une impression d'uniformité ou de monotonie qu'une planéité totale aurait pu donner.

À M. BEYER, qui aborde par ailleurs également le sujet de la répartition de la terre végétale résiduelle, M. KUSTER précise qu'il n'est pas sûr du tout qu'il en reste à l'issue du chantier. Dans l'hypothèse de l'existence de volumes disponibles à l'évacuation, toutefois, M. le Maire, qui appelle à la vigilance sur ce plan, pour éviter de nouvelles déconvenues, souligne pour sa part que le souhait d'en disposer exprimé par le riverain ayant accepté le dépôt temporaire de cette terre sur son terrain ne sera pas pour autant satisfait prioritairement, aucune préférence ou privilège lors de la répartition, le cas échéant, ne pouvant être accepté. Ainsi, toutes les informations utiles dans cette perspective transiteraient, le cas échéant, par le syndicat viticole, à qui reviendra l'information de ses membres intéressés, aux conditions techniques de la tenue à disposition qui seront définies d'ici là.

*Commission Environnement et développement durable, fleurissement et espaces verts  
Comité consultatif "cimetière"*

M. Léonard GUTLEBEN rend compte d'une visite de sites en compagnie des membres de ces deux structures, le 17 octobre dernier.

Ont ainsi été visités les cimetières de WIHR-EN-PLAINE et de COLMAR, qui ont tous deux déjà franchi le pas de l'engazonnement complet. Des échanges avec les personnes responsables de leur entretien ont permis de connaître leurs retours d'expérience, avant de statuer sur les évolutions à déterminer concernant le cimetière d'EGUISHEIM, au cours d'une prochaine réunion.

Les jardins du souvenir et les équipements des columbariums de ces deux cimetières ont également été visités, mais se sont avérés un peu moins intéressants. M. Le Maire invite les élus à continuer la réflexion et à s'inspirer plutôt d'autres réalisations, appelant chacun à signaler toute réalisation jugée intéressante.

M. GUTLEBEN confirme d'autre part à l'assemblée la conservation du précieux label "4 fleurs", à l'issue du passage du jury du Conseil national des villes et villages fleuris cet été. Afin de les féliciter pour cette réussite, et du succès d'autres initiatives de l'année (en particulier le jardin éphémère des Journées d'Octobre à MULHOUSE), l'ensemble des membres du service technique ont été invités à un déjeuner en commun offert par la commune.

Enfin, en réponse à Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, il indique que les éléments essentiels de ce jardin des Journées d'Octobre seront bien implantés, comme évoqué lors de la séance précédente, dès que possible, sur le massif à l'angle de la rue des Fleurs.

#### *Commission voirie rurale / association foncière d'EGUISHEIM*

M. Jean-Luc FREUDENREICH, qui préside les deux structures, informe l'assemblée avoir pris l'initiative de faire parvenir aux agriculteurs du secteur de la plaine un courrier pour les sensibiliser au respect des limites de leurs terres lors des labours. Trop souvent en effet, il a été constaté des débordements, parfois marqués, jusque sur les accotements de chemins ruraux, qui en sont largement fragilisés.

Ces mêmes destinataires ont simultanément, précise-t-il, été invités à éviter d'entreposer les lourds tourets liés à l'irrigation sur les emprises des chemins ruraux, ce matériel contribuant également à les dégrader de manière accélérée.

Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH s'étonne du dépôt de gravats dans l'un ou autre chemin rural, et suggère d'évoquer ce sujet la lettre mensuelle du Maire à la population. Il lui est confirmé qu'en effet de tels dépôts, en l'absence de demande d'autorisation et d'accord express de la commune, ne seront désormais plus du tout tolérés.

Par ailleurs, M. Léonard GUTLEBEN souhaite connaître les intentions de M. FREUDENREICH quant aux travaux d'entretien ou de réhabilitation du réseau rural placé sous la responsabilité de l'association foncière, soulignant que les cotisations, d'un niveau non négligeables de 19,00 € par hectare, doivent permettre de dégager à cette fin des moyens suffisants. Il l'alerte sur l'état préoccupant de plusieurs d'entre eux, y compris des tronçons en enrobés.

M. FREUDENREICH renvoie à ce propos à la prochaine réunion du bureau de l'association foncière, courant décembre 2018 ou janvier 2019, à qui il reviendra d'établir le programme des prochains travaux envisagés.

En réponse à une interrogation à ce propos, il précise également que, s'agissant de la rénovation des chemins du vignoble touchés par le violent orage de juin dernier, la deuxième phase de travaux de remise en état, par broyage cette fois, doit démarrer incessamment, d'un jour à l'autre.

M. Christian BEYER évoque, d'autre part, le sujet, dont il était question lors de la séance précédente, du réaménagement de la glaisière de la route de HERRLISHEIM. Les opérations préalables d'entretien annoncées ont depuis été menées à bien. Toute l'entrée

du dépôt communal a également été nettoyée. Il reste à formaliser les obligations réciproques entre les parties quant au partage du site.

Enfin, M. BEYER réitère également une attente de la profession viticole dans son ensemble, déjà formulée voici quelques mois, de disposer d'un interlocuteur qualifié s'agissant de la police rurale et viticole, doutant que les gardes des Brigades vertes puissent assurer le même niveau de service que celui proposé jusqu'à présent. Tel semble toutefois être pour l'heure l'unique solution envisageable.

#### *Commission Forêt & affaires cynégétiques*

M. Bernard EICHHOLTZER souligne le stress hydrique quasiment généralisé dans la région, du fait de la sévère sécheresse en cours, et relève que certaines communes commencent à nourrir des craintes pour leur forêt, certaines essences étant plus sensibles que d'autres au phénomène.

M. Marc NOEHRINGER, président de la commission, signale qu'environ 300 m<sup>3</sup> de chablis ont dû être exploités en urgence pour ce motif, ces dernières semaines.

Poursuivant son intervention, il fait état, d'autre part, de la déception des titulaires du droit de chasse du lot n° 3, en forêt communale. La rénovation par broyage du chemin du lieu-dit Hohbourg, voici quelques semaines, a coïncidé avec une battue, qui se tenait le 4 novembre, et qui s'est malheureusement révélée totalement infructueuse, le gibier ayant vraisemblablement été dérangé par le bruit des machines, quelques jours plus tôt. Un retour à la normale est espéré pour les prochaines battues des 17 novembre et 5 décembre.

M. NOEHRINGER signale enfin avoir entrepris, par ses propres moyens, le dégagement des voies d'eau du chemin du lieu-dit Bumatt, sur le linéaire rénové voici quelques semaines, ces travaux, mécanisés, ayant conduit à leur comblement. Sa durée de vie en sera ainsi prolongée.

#### *Commission Parking, circulation et stationnement*

M. André MERCIER rend compte aux élus de la tenue d'une récente réunion de la commission qu'il préside.

Y a notamment été adopté le principe de l'institution d'une zone de stationnement à durée réglementée devant le cimetière, rue du Malsbach, où quatre places seront délimitées sous une telle réglementation. Il a en effet été observé que, des randonneurs, par exemple accaparent très fréquemment ces emplacements qui, de ce fait, ne sont pas disponibles pour les visiteurs du cimetière. La limitation de durée sera fixée à une heure.

Il informe par ailleurs les élus de travaux entrepris ce 15 novembre, rue du Traminer, qui conduisent, à cette date, à devoir temporairement inverser le sens de circulation de la rue du Muscat.

D'autre part, s'agissant de la thématique du stationnement, M. Henri VORBURGER exprime des remerciements pour le marquage au sol récent des emplacements de stationnement, côté nord du complexe sportif la Tuilerie, attendu de longue date. Toutefois, seules 17 places sont ainsi matérialisées, ce qui ne suffit pas pour les besoins des utilisateurs de l'établissement, signale-t-il, le soir et les week-ends en particulier, notamment lors des matches de basket-ball.

L'utilisation à cette fin, en soirée, des emprises inutilisées du parking pour bus voisin ne poserait toutefois pas de difficultés particulières, est-il relevé. M. Denis KUSTER suggère également que l'ensemble des sportifs fréquentant les lieux soient sensibilisés à recourir davantage au covoiturage ou à favoriser les déplacements doux. Enfin, M. Christian BEYER évoque également l'existence de nombreuses places disponibles rue du 1<sup>er</sup> R.E.C., toute proche, que les usagers d'EGUISHEIM connaissent parfaitement.

Enfin, M. Christian BEYER, qui a été informé de la verbalisation d'usagers du parking de l'espace culturel les Marronniers, qui avaient cru de bonne foi à la gratuité du stationnement qu'induisait à leurs yeux la présence sur le site d'un horodateur bâché, sans réaliser qu'un nouvel appareil se trouve pourtant juste à côté. Pour éviter la réitération de cette situation, l'ancien appareil hors d'usage sera retiré au plus vite par le service technique communal.

#### *Communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux*

M. Bernard EICHHOLTZER, délégué de la commune au sein de la structure, rend compte à l'assemblée de la teneur des échanges au cours de deux commissions de la communauté de communes, auxquelles il a récemment pris part.

Il s'agit d'une part de la commission Enfance-jeunesse. Le nouveau local, en projet, a été présenté. Ce futur remarquable outil, qui sera implanté à ROUFFACH, l'a séduit, mais, au vu du coût important, il sera vivement souhaitable, relève-t-il, que la jeunesse d'EGUISHEIM se l'approprie pleinement. Il a en effet été observé que le nombre de jeunes issus de la cité qui font appel au S.A.J. (service animation jeunesse) a un peu baissé ces derniers mois.

D'autre part, il a également participé à une récente commission des Finances. Il y a été question, informe-t-il, d'un projet de mutualisation des mesures à entreprendre s'agissant du radon, gaz radioactif naturellement présent dans les zones granitiques, EGISHEIM étant de ce fait également concerné. Le classement de la commune en niveau 3 par de récentes dispositions préfectorales imposera en effet une surveillance dans les établissements recevant du public accueillant des enfants de moins de 6 ans (école maternelle, centre périscolaire les P'tits Loups).

#### *Commission Culture*

La Comédie de l'Est revient à EGISHEIM, en l'espace culturel les Marronniers, le vendredi 23 novembre 2018, à 20h00, pour son spectacle "Maman et moi et les hommes", annonce la présidente de la commission, Mme Hélène ZOUINKA. L'entrée, comme à

l'accoutumée, sera gratuite, du fait du partenariat renouvelé dans cette perspective avec la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux.

Elle adresse d'autre part ses vifs remerciements à tous les bénévoles s'étant mobilisés pour préparer et présenter l'exposition du centenaire de la fin de la Grande Guerre, qui s'est tenue en mairie du 6 au 13 novembre dernier. Elle souligne cette belle réussite, l'ayant personnellement trouvée vivante et enrichissante, et se réjouit notamment du fait que tous les élèves de l'école élémentaire aient pu la découvrir.

### *Conseil municipal des jeunes*

Au titre de ses activités d'encadrante du Conseil municipal des jeunes, avec d'autres dont M. Bernard EICHHOLTZER et Mme Stéphanie HALLER, Mme ZOUINKA poursuit son intervention. Elle informe les élus de la tenue, plus tôt dans la journée, en cette même salle des séances de la mairie, de la réunion d'installation du nouveau Conseil municipal des jeunes, qui ont d'emblée bien travaillé.

Beaucoup de projets sont déjà envisagés par ses 15 nouveaux membres, ses 7 conseillers associés et les 5 anciens membres qui ont souhaité poursuivre leur engagement, soit 27 enfants au total. Une future rencontre avec le Conseil municipal est également déjà envisagée.

### *Commission Action sociale*

Mme Eliane HERZOG rappelle aux élus le concert de solidarité du dimanche 2 décembre prochain à 17h00, organisé à l'initiative conjointe de la commission et du comité des Fêtes. La Cantèle se produira au profit de la Banque alimentaire du Haut-Rhin, sur le thème "Lumière et ténèbres".

Elle relaie d'autre part aux élus la cordiale invitation du club de l'Âge d'or, qui rencontrent, dans la ville allemande, leurs homologues aînés de HINTERZARTEN le 28 novembre prochain, dans l'après-midi.

D'autre part, Mme Delphine ZIMMERMANN informe les membres de l'assemblée qu'il a été décidé, au cours de la récente soirée des partenaires du marathon solidaire de COLMAR, dont EGUISHHEIM fait partie, qu'une somme de 1 000,00 € sera versée à chaque commune partenaire, pour le financement d'actions de solidarité.

M. le Maire rappelle à ce propos la sollicitation de la Banque alimentaire du Haut-Rhin qui, pour financer l'extension de ses locaux, compte cette année sur une participation exceptionnelle de chaque commune à hauteur d'un euro par habitant.

Le Conseil municipal approuve ainsi le principe de compléter la recette du plateau du concert de solidarité du 2 décembre prochain, donné au profit de cette association, par les fonds issus de ce versement émanant des sommes dégagées par le marathon solidaire, à due concurrence des 1 800,00 € attendus pour EGUISHHEIM, et ceci, sous le contrôle de la commission Action sociale.

## *Commission Finances et organisation administrative*

Son président, M. Patrick HAMELIN, communique à ses membres la date retenue pour sa prochaine réunion, à savoir le 06 décembre prochain à 18h15.

Il signale par ailleurs œuvrer, avec d'autres, à la délégation complète de la compétence eau potable au Syndicat intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill, évoqué de longue date, et qui devrait intervenir, est-il souhaité à présent, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la décision finale relevant toutefois de cette instance.

## **Communications diverses**

### *Elections européennes*

Les membres du Conseil municipal sont informés de la date des élections européennes du 26 mai 2019, et sont invités à se réserver cette date pour la tenue des permanences lors du bureau de vote.

### *Exercice d'automne du Centre de première intervention*

M. le Maire informe les élus de la tenue, ce dimanche 18 novembre, de l'habituel exercice d'automne du C.P.I., à la ferme WISSLER. Ce sera l'occasion d'évoquer avec ses propriétaires le retrait souhaité du contrepoids de la façade d'un des bâtiments du corps de ferme, donnant sur la voie publique, route de WETTOLSHEIM, et dont la solidité suscite de longue date bien des interrogations et des craintes.

### *Terrains pollués rue des Merles*

M. le Maire tient l'assemblée informée de ce qu'un appel a été interjeté par la partie adverse à l'encontre de la décision du T.G.I. de COLMAR du 26/07/2018, dans l'affaire en question.

M. Bernard EICHHOLTZER rappelle qu'il avait été évoqué précédemment la possibilité d'un règlement amiable dans ce dossier, et souhaite savoir si des contacts en ce sens avec la partie adverse avaient été pris en temps utile.

M. le Maire lui répond que l'occasion ne s'en est pas présentée, puisque cet appel est intervenu très peu de temps après que le Conseil municipal ait évoqué le sujet.

Quelque peu étonnée de l'insistance de M. Bernard EICHHOLTZER à sembler vouloir se faire l'avocat de la famille GASCHY en conseil municipal, à plusieurs reprises ces derniers mois, Mme Marie-Pascale STOEESLE affirme que rien n'empêche celle-ci, via son conseil, de faire de son côté une telle proposition à la commune, à qui il ne revient pas, de son point de vue, de faire le premier pas, tant que l'affaire est pendante en justice.

En réponse, et en conclusion, M. EICHHOLTZER résume sa pensée, évoquant l'existence à ses yeux, dans ce dossier, d'un vice caché et d'une forme de responsabilité collective, qu'il estime revenir à la commune d'assumer. M. Henri VORBURGER précise pleinement rejoindre cette position.

#### *Hangar du n° 2 rue de HERRLISHEIM*

M. Christian BEYER questionne M. le Maire quant à l'avancement des discussions initiées ce printemps, s'agissant du hangar de la cour LEY, dont il rappelle que le syndicat viticole souhaiterait pouvoir se rendre acquéreur.

M. le Maire n'est pas en mesure d'annoncer d'éléments récents dans ce dossier important et délicat, toutefois toujours ouvert et présent à son esprit. Il en sera question, dans un premier temps, lors d'une prochaine réunion périodique de la municipalité.

#### *Agenda*

Les dates des événements suivants sont communiquées aux élus :

- Don du sang – 16 novembre 2018 – Espace culturel les Marronniers ;
- Fête des 120 ans du Foyer Club Saint-Léon - 24 novembre 2018 – complexe sportif la Tuilerie (inauguration d'une exposition à 15h30, ouverture de 13h00 à 22h00 le samedi et de 10h à 18h le dimanche. Nombreux matches tout le week-end) ;
- Concert du 155<sup>ème</sup> anniversaire du Chœur d'hommes Echo des Trois Châteaux – 24 novembre 2018 – 20h00 ;
- Conférences de l'Université populaire du Vignoble – "les Grandes figures politiques des 19<sup>ème</sup> et & 20<sup>ème</sup> siècles" – les jeudis à 18h30 – Espace culturel les Marronniers ;
- Fête de la Saint-Nicolas le 7 décembre 2018 – 17h30 ;
- Concert des Noëlies de l'ensemble Singakademie de GRAZ - le 08 décembre 2018 à 20h00 – église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul ;
- Fête des Lumières (Sainte-Lucie) le 14 décembre 2018.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,  
M. le Maire clôt la séance à 21h25.*

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

---

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018

POINT 2 : Marché de Noël 2018 - dispositif de sécurité et réglementations temporaires

POINT 3 : Dégâts de gibier autre que le sanglier – désignation d'un estimateur

POINT 4 : Subvention pour rénovation de maison ancienne

POINT 5 : Compte-rendu des travaux de commissions et de délégués au sein de structures intercommunales

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées  
par le Conseil municipal le 14 novembre 2018, points 1 à 5

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
CENTLIVRE Claude, Maire		
ALAFACI Martine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	<i>Procuration à Mme Hélène ZOUINKA</i>	
KUSTER Denis, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		
HAMELIN Patrick, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		
ZOUINKA Hélène, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		
GUTLEBEN Léonard, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		
NOEHRINGER Marc		
HERZOG Éliane		
STOESSLE Marie-Pascale		
SCHNEIDER Michèle		
MERCIER André		
ZIMMERMANN Delphine		
SORG Régine		
BEYER Christian		
VORBURGER Henri		
EICHHOLTZER Bernard		
RAMETTE Rozenn		
WETTLY-BANNWARTH Véronique		
FREUDENREICH Jean-Luc		